

Faits marquants

Ce bulletin d'information vous présente des statistiques exclusives sur la garantie des salaires et les activités de l'AGS dans le cadre des procédures collectives. Les évolutions chiffrées sont indiquées sur 12 mois glissants, c'est à dire les 12 derniers mois arrêtés à la fin du 1^{er} trimestre et du 2^e trimestre 2015, afin de fournir des résultats qui tiennent compte des délais nécessaires à la transmission des informations entre les différents intervenants des procédures collectives et à leur enregistrement.

Un nombre annuel d'interventions AGS en baisse (-1,6% à fin mars 2015)

Après avoir légèrement fléchi en 2014, les défaillances d'entreprises ont augmenté assez nettement au 1^{er} trimestre 2015 (+7,6% par rapport au 1^{er} trimestre 2014 – source : Altarès). Malgré cela, divers organismes spécialisés (Coe-Rexecode, les assureurs-crédits Coface et Euler Hermes) estiment que ces défaillances devraient continuer à se résorber en 2015, mais à un rythme assez faible (entre 1 et 3%), pour se maintenir au final au dessus de la barre des 60 000 unités. Dans ce contexte, les principaux indicateurs d'activité de l'AGS, même s'ils se réduisent pour certains, demeurent à des niveaux élevés.

Sur 12 mois glissants, le nombre global d'affaires AGS ouvertes en liquidation judiciaire d'office et en redressement judiciaire baisse de -1,6% à fin mars 2015. Dans le même temps, le nombre d'interventions en procédure de sauvegarde a connu un accroissement de +6,5%. Au regard des chiffres provisoires du 2^e trimestre 2015, ces tendances pourraient se confirmer,

même si on semble s'orienter vers une stabilisation du nombre de procédures de sauvegarde.

Initiée à la fin du 4^e trimestre 2014, le recul du nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS sur 12 mois glissants se poursuit : -3,9% à fin juin 2015.

Des avances sur 12 mois en recul mais encore supérieures à 2 milliards d'euros

Le montant avancé sur les 12 derniers mois a diminué de -4,0% par rapport aux 12 mois précédents pour s'établir à 2,14 milliards d'euros. Sur la même période, le montant récupéré s'élève à 748,8 millions d'euros, ce qui correspond à une évolution annuelle de +2,4%.

Compte tenu de tous ces paramètres, le taux de cotisation a été maintenu à 0,30% par le Conseil d'administration de l'AGS du 2 juillet 2015.

Thierry Méteyé

Directeur national de la Délégation Unédic AGS

Indicateurs

Dépenses et encaissements de l'AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Avances

2 142,8 M€

-4,0%

Récupérations

748,8 M€

+2,4%

Bénéficiaires

270 750

salariés

-3,9%

Evolution des procédures collectives avec intervention de l'AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Liquidations judiciaires

14 621

affaires AGS ouvertes

+0,5%

Redressements judiciaires

9 329

affaires AGS ouvertes

-4,8%

Montant des cotisations

sur 12 mois glissants : du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015

Cotisations

1 443,9 M€

Taux de cotisation

0,30%

(depuis le 1^{er} avril 2011)

Evolution des procédures de sauvegarde

sur 12 mois glissants : du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Sauvegardes

1 702

procédures

+3,2%

Evolution du nombre d'affaires ouvertes au titre de la garantie AGS en liquidation judiciaire d'office et en redressement judiciaire

Statistiques

Nombre d'affaires AGS ouvertes	Données au 1 ^{er} trimestre 2015						Données provisoires au 2 ^e trimestre 2015				
	Janv.	Fév.	Mars	Cumul		Evolution annuelle 12 mois glissants	Avril	Mai	Juin	Cumul	
				1 ^{er} trim. 2015	12 mois glissants					2 ^e trim. 2015	12 mois glissants
Liquidation Judiciaire d'office	1 310	1 290	1 337	3 937	14 621	+0,5%	1 003	555	394	1 952	12 880
Redressement Judiciaire	805	782	808	2 395	9 329	-4,8%	640	278	320	1 238	8 047
Total	2 115	2 072	2 145	6 332	23 950	-1,6%	1 643	833	714	3 190	20 927

Source. Délégation Unédic AGS (données arrêtées au 30 juin 2015).

Champ. Les statistiques sur les affaires ouvertes au titre de la garantie AGS une période donnée (trimestre ou année) concernent les entreprises défilantes pour lesquelles le jugement d'ouverture d'une procédure collective (liquidation judiciaire d'office ou redressement judiciaire) a été prononcé au cours de la période et qui ont fait l'objet d'une demande d'avance au 30 juin 2015. **Avertissement.** Ces statistiques sont susceptibles d'évoluer, essentiellement pour le 2^e trimestre 2015, en raison de la transmission des relevés de créance par les mandataires judiciaires à la Délégation Unédic AGS qui peut être postérieure à la date d'arrêt des données. Même si elles ne sont pas totalement figées, les évolutions fournies sur 12 mois glissants indiquent des tendances fiables.

Faits marquants

Hausse du nombre d'affaires AGS ouvertes en liquidation judiciaire d'office

Le nombre de liquidations judiciaires d'office et de redressements judiciaires ayant donné lieu à une intervention de l'AGS reste globalement en baisse avec une évolution annuelle à la fin du 1^{er} trimestre 2015 de -1,6% (contre -2,7% à la fin du 4^e trimestre 2014 et -1,0% à la fin du 3^e trimestre).

Toutefois, une différence d'évolution apparaît entre les deux types de procédures : alors que les redressements judiciaires se réduisent de -4,8% sur la période, les liquidations judiciaires d'office s'accroissent légèrement de +0,5%.

Tendance

Vers une poursuite de la baisse du nombre d'affaires AGS ouvertes

Les chiffres provisoires du 2^e trimestre 2015 (arrêtés au 30 juin 2015) indiquent un probable maintien de cette tendance et donc une diminution du nombre global d'interventions AGS en liquidation judiciaire d'office et en redressement judiciaire : 20 927 affaires ont déjà été ouvertes sur les 12 derniers mois, soit une baisse de -3,7% par rapport aux données provisoires des 12 mois précédents (chiffres arrêtés au 30 juin 2014).

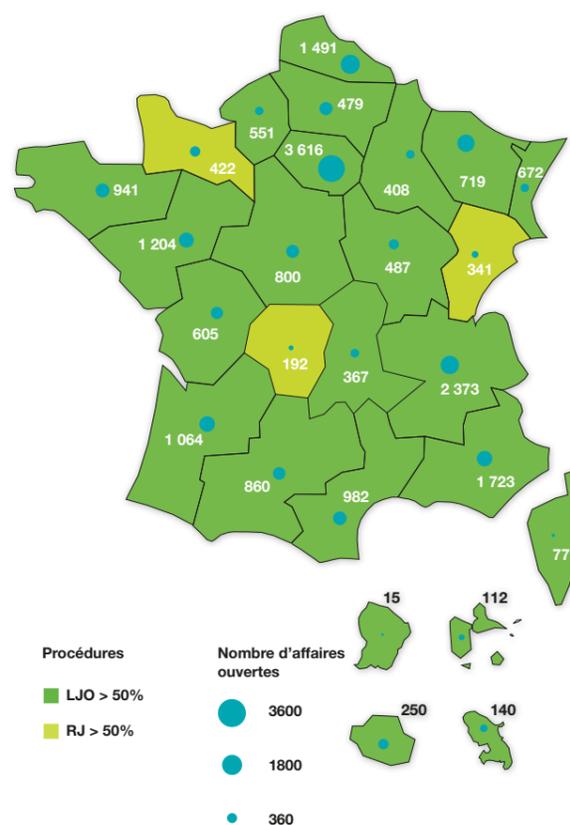
Focus

Une part importante des interventions AGS dans des entreprises jeunes et de petites tailles

A la fin du 2^e trimestre 2015, 65,8% des affaires AGS ouvertes sur les 12 derniers mois concernent des entreprises de moins de 5 salariés et 19,1% des entreprises de 5 à 9 salariés. En outre, 72,7% de ces petites sociétés ont moins de 10 ans d'existence alors que les entreprises de 50 salariés et plus dans lesquelles l'AGS est intervenue ont majoritairement 10 ans ou plus (64,3%).

Cartographie régionale

Nombre d'affaires AGS ouvertes en RJ et LJO par région au 30 juin 2015 (sur 12 mois glissants)



Les régions où le nombre d'affaires AGS ouvertes sur les 12 derniers mois (données provisoires) est le plus élevé sont l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Nord-Pas-de-Calais. Par ailleurs, la part que représentent les liquidations judiciaires d'office dans ces procédures est prédominante dans la quasi-totalité des régions, à l'exception de la Basse-Normandie, de la Franche-Comté et du Limousin qui ont une proportion de redressements judiciaires supérieure à 50% sur la période.

Evolution du nombre de procédures de sauvegarde ouvertes et d'interventions AGS en procédure de sauvegarde

Statistiques

Procédures de sauvegarde *	Données au 1 ^{er} trimestre 2015						Données provisoires au 2 ^e trimestre 2015				
	Janv.	Fév.	Mars	Cumul		Evolution annuelle 12 mois glissants	Avril	Mai	Juin	Cumul	
				1 ^{er} trim. 2015	12 mois glissants					2 ^e trim. 2015	12 mois glissants
Procédures de sauvegarde *	148	143	162	453	1 702	+3,2%	134	74	129	337	1 614
Dont interventions de l'AGS **	18	15	13	46	327	+6,5%	7	1	1	9	205

Source. Délégation Unédic AGS (données arrêtées au 30 juin 2015).

Avertissement. Ces statistiques sont susceptibles d'évoluer en raison des délais suivants : * la publication de la procédure de sauvegarde par le Greffe peut être postérieure à la date d'arrêt des données ; ** la conversion en redressement ou liquidation judiciaire et la transmission des relevés de créance par le mandataire judiciaire à la Délégation Unédic AGS peuvent être postérieures à la date d'arrêt des données. Même si elles ne sont pas totalement figées, les évolutions fournies sur 12 mois glissants indiquent des tendances fiables.

Faits marquants

Hausse du nombre de procédures de sauvegarde sur 12 mois glissants

Avec une évolution annuelle à fin mars 2015 de +3,2% contre +1,0% à fin décembre 2014 et +3,7% à fin septembre 2014, l'augmentation sur 12 mois glissants du nombre de nouvelles sauvegardes se poursuit. En parallèle, le nombre de ces procédures ayant fait l'objet d'une intervention de l'AGS est également orienté à la hausse : +6,5% à fin mars 2015 contre +12,5% à fin décembre 2014 et +5,1% à fin septembre 2014.

Sur les 46 interventions de l'AGS dans des procédures de sauvegarde ouvertes au 1^{er} trimestre 2015, 30 ont été réalisées pendant la période d'observation.

Au 30 juin 2015, les régions cumulant le plus grand nombre d'interventions AGS dans des procédures de sauvegarde

ouvertes sur les 12 mois arrêtés à la fin du 1^{er} trimestre 2015 sont l'Île-de-France avec 14,7% des interventions, Rhône-Alpes avec 14,4%, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 10,7% et l'Aquitaine avec 9,5%.

Tendance

Vers une stabilisation du nombre de procédures de sauvegarde

Au vu des chiffres provisoires du 2^e trimestre 2015 (arrêtés au 30 juin 2015), le nombre de sauvegardes pourrait être amené à se stabiliser : 1 614 procédures ont été ouvertes et recensées sur les 12 derniers mois, soit un nombre peu différent de celui enregistré au 30 juin 2014 sur les 12 mois précédents.

Evolution du nombre de salariés ayant nécessité l'intervention de la garantie AGS et du nombre de licenciements

Statistiques

Nombre de bénéficiaires de la garantie AGS	Avril	Mai	Juin	Cumul		Evolution annuelle 12 mois glissants
	23 260	14 230	21 740	2 ^e trim. 2015	12 mois glissants	
				59 230	270 750	-3,9%

Source. Délégation Unédic AGS.

Nombre de licenciements dans les affaires AGS	Janv.	Fév.	Mars	Cumul		Evolution annuelle 12 mois glissants
	7 830	8 960	11 150	1 ^{er} trim. 2015	12 mois glissants	
				27 940	121 750	-7,7%

Source. Délégation Unédic AGS (données arrêtées au 30 juin 2015).

Avertissement. Les statistiques sur le nombre de licenciements sont susceptibles d'évoluer en raison du délai d'établissement et de la transmission des relevés de créance par les mandataires judiciaires à la Délégation Unédic AGS qui peuvent être postérieurs à la date d'arrêt des données. Ces chiffres ne s'analysent définitivement qu'avec un recul de 6 mois minimum.

Bénéficiaires : salariés ayant reçu au moins un paiement au titre de la garantie des salaires au cours de la période de référence. / **Licenciements :** concernent les salariés ayant une date de rupture du contrat de travail (CDI ou CDD) dans la période de référence.

Bénéficiaires

Baisse du nombre de bénéficiaires

Amorcée à la fin du 4^e trimestre 2014, la baisse du nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS sur 12 mois glissants se poursuit : -3,9% au 30 juin 2015 contre -5,7% au 31 mars 2015 et -4,2% au 31 décembre 2014.

Licenciements

Le nombre de licenciements dans les affaires AGS est en diminution de -7,7% sur 12 mois glissants à fin mars 2015.

Les secteurs d'activité les plus impactés par la garantie AGS

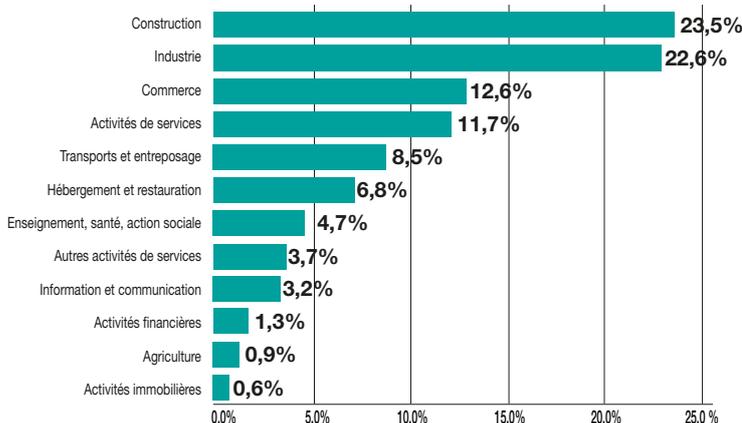
Champ. Ces statistiques se rapportent aux avances réalisées par l'AGS du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, aux bénéficiaires concernés et à toutes les affaires (indépendamment de la date de jugement d'ouverture) rattachées.

Constat

Un plus grand nombre de bénéficiaires dans la construction ...

Sur les 12 derniers mois, la construction est le secteur le plus représenté dans les bénéficiaires de la garantie AGS, avec 23,5% de l'ensemble, suivie d'assez près par l'industrie (22,6%). Viennent ensuite, mais avec un net décrochement, le commerce (12,6%), les activités de services (11,7%) et les transports et entreposage (8,5%).

Répartition des bénéficiaires de la garantie AGS par secteur d'activité



Source. Délégation Unédic AGS

Cette prédominance de la construction se retrouve dans l'ensemble des affaires pour lesquelles l'AGS a effectué au moins un paiement entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015 : 28,3% d'entre elles font partie de ce secteur. Le commerce et l'hébergement et restauration arrivent cette fois après, avec respectivement 17,8% et 11,9% des affaires, alors que l'industrie, pourtant deuxième en termes de bénéficiaires, n'occupe que le 5^e rang avec 11,3% des affaires. Ceci s'explique en grande partie par le fait que l'industrie regroupe sur les 12 derniers mois le plus d'affaires de 50 salariés ou plus. A noter que l'ordre des secteurs est le même si l'on prend uniquement en compte les affaires avec un jugement d'ouverture sur la période.

A noter

... mais une majorité relative des avances dans l'industrie

L'industrie absorbe la part la plus importante des avances effectuées depuis un an, plus du quart d'entre elles (26,7%). En lien avec leur représentativité parmi les bénéficiaires, on trouve ensuite la construction (22,6%), le commerce (14,1%) et les activités de service (11,9%).

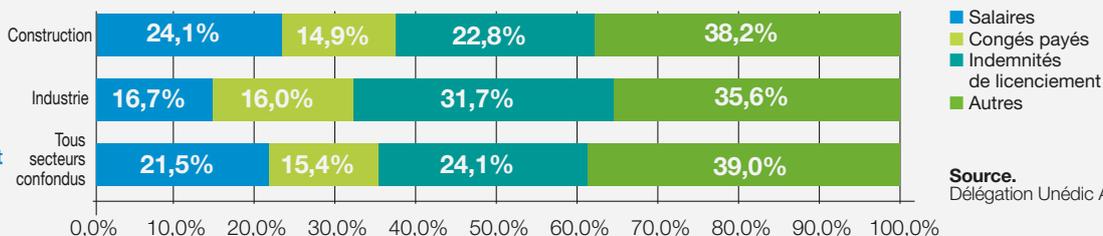
Faits marquants

Une typologie des avances différente dans la construction et l'industrie

Si les avances effectuées à titre superprivilégié dans la construction représentent plus de la moitié du montant avancé sur la période d'analyse (53,6%), ce n'est pas le cas dans l'industrie où leur proportion est de 44,2%. En contrepartie, les rangs « privilégié » et « chirographaire » ont des parts supérieures dans l'industrie

(avec respectivement 32,0% et 14,7% contre 27,5% et 8,0% dans la construction). Ceci est dû au poids des indemnités de licenciement qui est de 31,7% dans l'industrie et de seulement 22,8% dans la construction.

Répartition selon la nature de créance des montants avancés dans la construction et l'industrie du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015



Source. Délégation Unédic AGS